

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°2 Divers

n°2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 mars 1925

Numéro JO

n° 340 du 31/03/1925

Date du numéro

31 mars 1925

TEXTE INTÉGRAL

les sieurs Rewasankar, Medawda et Rachid Daflabhay qui, sans motif valable, se sont absenus d'assister, pendant plus de trois mois, aux séances de la Chambre de commerce de Dibouli, sont déclarés désissionnaires de leur qualité de membres de colis Assemblée,